

# Périgny-sur-Yerres

Bulletin Communal - Mai - Juin 2017





NOTRE COMMUNE : PÉRIGNY-SUR-YERRES

- Arrondissement de Créteil
- Canton du Plateau Briard
- 2545 habitants
- Superficie : 279 hectares
- Altitude : 89 mètres
- À 25 kilomètres de Paris Notre-Dame
- 94520 Périgny-sur-Yerres
- E-mail : [mairie@perigny-sur-yerres.org](mailto:mairie@perigny-sur-yerres.org)
- Site internet : [www.perigny-sur-yerres.fr](http://www.perigny-sur-yerres.fr)

LA MAIRIE • Tél. : 01 45 98 90 45 - Fax : 01 45 98 97 17

**Directrice des services : Gwenola LEBASCLE**

Standard – Accueil – Affaires générales – État Civil – Élections.....	01 45 98 90 45
	Fax : 01 45 98 97 17
CCAS.....	01 45 98 63 20
Associations – Communication – Animations.....	01 45 98 63 17
Comptabilité.....	01 45 98 63 16
Urbanisme.....	01 45 98 63 15
Enfance Jeunesse.....	01 45 98 60 15

**Ouverture au public**

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8 h 30 à 12 h et 14 h à 17 h 30  
 Mercredi et samedi : 8 h 30 à 12 h

BULLETIN COMMUNAL N°158

- Directeur de la publication : Georges URLACHER, Maire
- Responsable de la rédaction : Pierre JUNILLON
- Rédaction : Commission Communication
- Conception – Réalisation : Estimprim (Crédits photos : Périgny - Fotolia - Dreamstime)
- Tirage à 1200 exemplaires - Dépôt légal n° 180202526, année 2017

• **Maire**  
**Georges URLACHER**

• **Maires Adjoints**

**Gabriel LE LAY**

**1<sup>er</sup> Adjoint**

Délégué aux finances, développement économique et affaires générales

**Daniel PERRAU**

**2<sup>ème</sup> Adjoint**

Délégué aux travaux

**Nathalie FIACRE**

**3<sup>ème</sup> Adjoint**

Déléguée à l'enfance jeunesse, aux affaires scolaires et périscolaires

**Pierre JUNILLON**

**4<sup>ème</sup> Adjoint**

Délégué à la communication, à la Ville numérique et au label Qualité

**Suzanne LE CLEACH**

**5<sup>ème</sup> Adjoint**

Déléguée aux affaires sociales, prévention et santé

• **Conseillers Municipaux Délégués**

**Gérard BRUN**, conseiller municipal délégué à la sécurité

**Jean-François JACQ**, conseiller municipal délégué à la gestion du cimetière communal et suivi des dossiers sur les économies d'énergie en partenariat avec les Syndicats

**Déborah MALMEJAT**, conseillère municipale déléguée à la communication événementielle

**Corinne ANDRE**, conseillère municipale déléguée à l'Environnement et au Développement Durable

• **Conseillers Municipaux**

**Valérie FAZENDEIRO**, conseillère municipale

**Bruno SCHÄFER**, conseiller municipal

**Alain GUEDON**, conseiller municipal

**Marie-Thérèse BOURNEIX**, conseillère municipale

**Gilles MATHIEU**, conseiller municipal

**Patricia BLONDEL**, conseillère municipale

**Salah LOUNICI**, conseiller municipal

**Clémentine HARNICHARD**, conseillère municipale

*Pour les rencontrer, prendre contact avec le service « Accueil » de la mairie.*

## Chères Pérignonnes, chers Pérignons,



Le 7 mai dernier, les Français ont élu leur nouveau président.

Souhaitons-lui bonne chance, pour nous et pour la France, afin qu'il ait la volonté réelle ainsi que la capacité à mettre en place les indispensables réformes nécessaires au redressement de notre pays.

Cependant, le feuilleton électoral n'est pas terminé.

Les 11 et 18 juin prochains se dérouleront les élections législatives, autant sinon plus importantes, quoique l'on puisse dire ou penser, que l'élection présidentielle.

Les Français décideront alors s'ils lui donnent carte blanche avec une majorité absolue à l'Assemblée, ou bien s'ils estiment qu'au travers de majorités variables en fonction des réformes abordées, cela leur permettrait d'être mieux entendus.

Quoi qu'il en soit et quelle que soit votre position, je vous invite, une nouvelle fois, à venir vous exprimer nombreux au cours de ces deux tours de scrutin.

Avec un peu plus de 85 % de votants au premier tour, Périgny a été la troisième ville du département en terme de participation et nous avons été un peu plus de 77 % à venir nous exprimer au 2ème tour de cette présidentielle.

Alors essayons, pour la démocratie, de faire aussi bien, sinon mieux, pour ces élections législatives.

Plus localement, comme je l'écrivais dans le dernier bulletin, le budget 2017 a été voté à l'unanimité par votre conseil municipal.

Et comme je m'y étais engagé, sans augmentation de la part communale de ces impôts.

Ce budget confirme notre volonté de construire l'avenir en menant une nouvelle fois une politique ambitieuse d'investissements utile au cadre de vie des Pérignons et au développement de notre commune.

Vous trouverez dans les pages qui suivent, le détail de ce budget ainsi que la liste des principaux investissements.

Votre Maire,

**Georges URLACHER**

## ÉVOLUTION DES TAUX

Monsieur le Maire, vous aviez annoncé que les impôts locaux n'allaient pas augmenter, or les taux des taxes d'habitation (TH) et foncière (TFB) ont augmenté. Pourquoi ?

Comme nous l'avions écrit dans le bulletin de décembre dernier, suite à notre intégration dans le territoire GPSEA, la contribution « eaux pluviales », qui apparaissait dans la colonne « Syndicats de communes » disparaît de cette colonne et est intégrée dans les taxes communales.

**Comme pour les taxes de l'ancienne communauté de communes, cette contribution encaissée par la commune est reversée dans son intégralité au Territoire et n'est en aucun cas une recette supplémentaire pour notre commune.**

C'est ainsi que nos taux sont passés de 23,85 % à 25,19 % pour la taxe d'habitation et de 15,94 % à 17,14 % pour la taxe foncière.

Bien sûr, cela ne changera rien au montant de nos impôts locaux, au moins en ce qui concerne la part qui est de la responsabilité de la commune. Une famille qui payait 1000 € d'impôts locaux payera toujours 1000 € en 2017.

**Nous avons annoncé qu'il n'y aurait pas d'augmentation de nos impôts cette année et il n'y en a pas eu !**

**Précision concernant l'année 2016 :** Nous nous sommes tous réjouis (malheureusement à tort) de voir nos impôts baisser par rapport à l'année 2015. **Il s'agissait d'une erreur !**

En effet, suite à un malencontreux « oubli » des services de l'État qui n'ont pas informé en temps voulu les communes adhérentes au SyAGE (les cinq du plateau briard) qu'elles devaient augmenter leurs taxes pour intégrer le montant de cette contribution, la part 2016 n'a pas été prélevée.

**Malheureusement, il nous faudra la payer !**

Ainsi, après de nombreux échanges entre tous les intéressés (État, Territoire, SyAGE et communes) il a été décidé que ce rattrapage se ferait sur une période de 7 ans. Nos taxes sont donc majorées de 0.17 % pour la taxe d'habitation et de 0.15% pour la taxe foncière sur la période de 2017 à 2023 inclus.

## BUDGET PRIMITIF 2017

Le budget primitif 2017 a été adopté le 27 mars dernier à l'unanimité des membres du Conseil Municipal.

Les marges de manœuvre restent tendues. Les baisses des dotations de l'État, auxquelles s'ajoute le poids des prélèvements à travers différentes péruquations rendent plus complexes l'élaboration de notre budget, sachant que nous souhaitons conserver un autofinancement suffisant permettant de financer les investissements de la commune.

### Les principes recettes

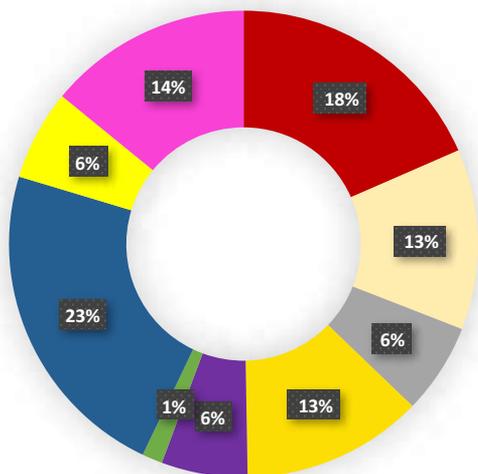
- les impôts locaux, taxes d'habitations et taxes foncières
- les tarifs payés par les usagers des services municipaux sachant que ce tarif est toujours inférieur au coût réel.
- Dotations et compensations de l'État, la principale étant la Dotation Globale de Fonctionnement, bien que celle-ci soit en forte baisse 153 709 € en 2017 contre 432 163 € en 2011 et que notre population ait progressé de 11% durant cette période.
- Les subventions d'investissement obtenues auprès de nos sénateurs, d'organismes public et de l'État.
- L'emprunt qui finance uniquement les investissements.

### Les principes dépenses

- Les dépenses de fonctionnement nécessaires au fonctionnement quotidien des services municipaux, administration, scolaire, services techniques.
- Les dépenses d'investissement couvrent la réalisation des travaux, la création de nouveaux équipements, l'acquisition de nouveaux matériels et mobiliers pour les services municipaux.

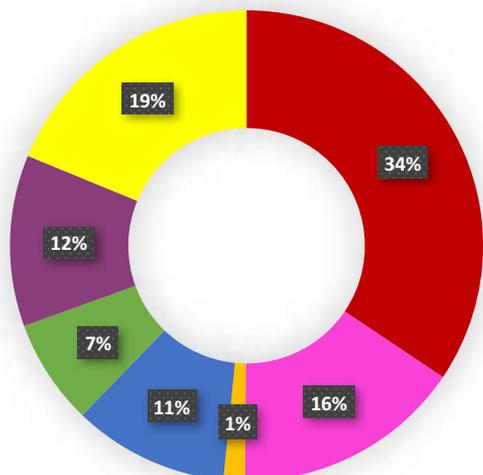
# BUDGET PRIMITIF 2017

## Dépenses d'investissement



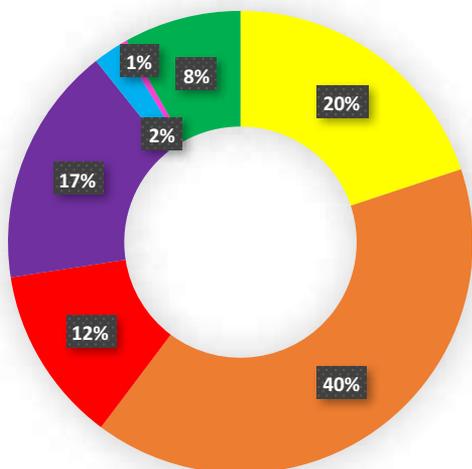
Dépenses	
Mairie Annexe - Service Technique	294 540 €
Eglise - Presbytère - Cimetière	200 000 €
Salle Polyvalente - Périclub - Maison des Associations Place Boécourt	100 200 €
Microcrèche - Colombier	200 000 €
Ecoles et petite enfance	95 000 €
Aire de détente - Maison de la Nature - Verger - Autres patrimoine	22 500 €
Voies et réseaux - Mobilier Urbain - Alambic	361 000 €
Dépenses imprévues	100 000 €
Remboursement d'emprunt	225 000 €
<b>Total</b>	<b>1 598 240 €</b>

## Recettes d'investissement



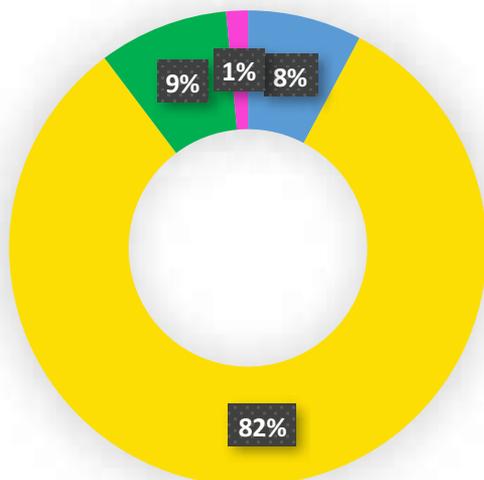
Recettes	
Excédent de fonctionnement 2016	550 293 €
Excédent prévisionnel 2017	250 500 €
Taxe aménagement / Amortissement	23 400 €
Fonds de compensation (FCTVA)	170 000 €
Dotations subventions	116 045 €
Résultat Investissement reporté	188 002 €
Emprunt 2017	300 000 €
<b>Total</b>	<b>1 598 240 €</b>

## Dépenses de fonctionnement



Dépenses	
Charges à caractère général	611 800 €
Charges de personnel et frais assimilés	1 240 000 €
Impôt reversé à l'Etat	379 000 €
Autres Charges de gestion courante	515 500 €
Charges financières	62 000 €
Charges exceptionnelles / Amortissements	15 400 €
Virement à la section d'investissement	250 500 €
<b>Total</b>	<b>3 074 200 €</b>

## Recettes de fonctionnement



Recettes	
Produits des services, du domaine et vente diverses	238 000 €
Impôts et taxes	2 521 000 €
Dotations, subventions et participations	270 200 €
Autres produits de gestion courante	45 000 €
<b>Total</b>	<b>3 074 200 €</b>

# NOUVEAU SITE INTERNET POUR GRAND PARIS SUD EST AVENIR

Le nouveau site Internet de Grand Paris Sud Est Avenir est désormais en ligne à l'adresse suivante :  
[www.sudestavenir.fr](http://www.sudestavenir.fr)

Outre l'actualité du Territoire, vous trouverez sur ce site une présentation du territoire, de son fonctionnement et de ses compétences. Un accès direct dès la page d'accueil aux informations pratiques relatives aux domaines de la culture, du sport, de la collecte des déchets, des menus scolaires et séniors ainsi que les horaires des bus du réseau SITUS, permet aux internautes de trouver rapidement l'information utile. Les sites Internet des 16 communes membres sont eux aussi accessibles dès la page d'accueil.



SÉCURITÉ

## CASQUE À VÉLO OBLIGATOIRE POUR LES ENFANTS

Depuis le 22 mars 2017, le port d'un casque à vélo est devenu obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans qu'ils soient conducteurs ou passagers. Cette mesure fait suite à un décret publié au Journal officiel du 22 décembre 2016.

Le Comité interministériel de la sécurité routière (CISR) avait prescrit dans un rapport, le 2 octobre 2015, 26 mesures visant à améliorer la sécurité routière. La mesure n° 16 portait sur l'obligation du port d'un casque homologué pour les enfants de moins de 12 ans, sans généraliser cette mesure à l'ensemble des cyclistes, dans le but de réduire la gravité des blessures au visage et les risques de traumatismes crâniens des enfants pratiquant le vélo.

En cas de non-respect de cette obligation, « les adultes transportant ou accompagnant les enfants pourront être sanctionnés par une amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe » (135 euros).



**Adultes, si vous encouragez vos enfants à pratiquer du vélo, montrez l'exemple !**

## LE PV ÉLECTRONIQUE

Suite à l'assermentation de notre ASVP et devant le nombre sans cesse croissant d'infractions relatives au stationnement des véhicules signalées en Mairie, la municipalité s'est dotée d'un dispositif permettant de dresser des procès-verbaux électroniques (**PVe**)

Le **PVe** qui remplace la procédure du timbre-amende a pour objet de rendre les procédures administratives de verbalisation plus efficaces et plus justes. L'avis de contravention n'est pas déposé sur le pare-brise du véhicule du contrevenant mais directement envoyé au domicile du titulaire de la carte grise. Un avis d'information est également déposé sur le véhicule en l'absence du contrevenant. L'usage de l'avis d'information est prévu par l'article A 37-15 du Code de Procédure Pénale, qui stipule que « la non-dépose de ce document ne constitue pas une cause de nullité de la procédure ». Le contrevenant ne peut donc demander l'annulation de la procédure au seul motif qu'il n'a pas trouvé l'avis d'information sur son véhicule.

Concrètement, avec ce système dématérialisé, l'agent verbalisateur relève l'infraction avec un appareil numérique portable. Les données sont ensuite télétransmises au Centre National de Traitement des infractions routières (CNT) de Rennes, le propriétaire du véhicule étant identifié par le système d'immatriculation des véhicules. Au final, rien ne change

vraiment pour les contrevenants, ils reçoivent simplement leur avis de contravention par courrier, directement à leur domicile, de la même manière que pour les radars automatiques.

Étant désormais prévenu et pour éviter « le petit mot doux » sur votre pare-brise, il vous appartient de veiller scrupuleusement au respect des règles relatives au stationnement et à l'arrêt de vos véhicules, surtout lorsqu'ils sont considérés comme très gênants (voitures garées, les quatre roues sur le trottoir obligeant ainsi les piétons à marcher sur la route, sur les passages piétons, les places « réservées handicapés », dans les carrefours ou devant les écoles en période de vigilance accrue, ...).

Il vous est rappelé, à ce sujet, que la municipalité a mis à votre disposition un nouveau parking de près de 50 places se situant rue S<sup>t</sup> Leu, permettant l'accès, en quelques pas, au centre-ville par un chemin piétonnier. Ce parking, sans réglementation particulière, reste désespérément vide alors que les rues de Périgny sont régulièrement encombrées par de nombreux véhicules.



## PÉRIGNY ROULE PROPRE

La station « Air Liquide » distribuant du Bio-GNV située à Servon dans la zone du « Poirier penché » étant désormais opérationnelle, notre véhicule Fiat Panda équipée d'un moteur hybride essence/GNV, que nous avons gagné l'an passé, peut désormais s'approvisionner en Bio-GNV.

Pour rappel, le Bio - Gaz Naturel Véhicule (Bio-GNV) est un gaz naturel utilisé comme carburant. C'est un carburant écologique et peu coûteux. Avec moins 80 % de CO<sup>2</sup> par rapport au diesel et 90 % d'émission de particules fines en moins, ce sont des atouts incontestables auquel on peut ajouter le silence puisque ces véhicules génèrent deux fois moins de bruit.

Ce véhicule est à ce jour utilisé par notre ASVP pour effectuer ses différentes tournées.

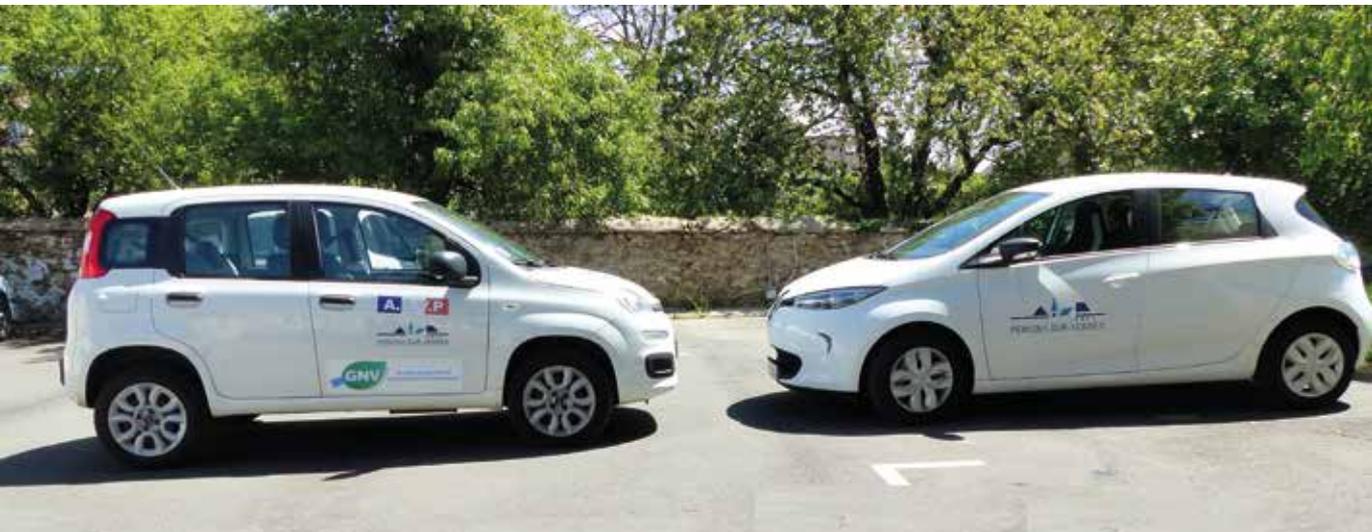
Dans le même esprit de protection de l'environnement avec la réduction des émissions de CO<sup>2</sup> de nos véhicules et comme il devenait nécessaire de remplacer notre deuxième véhicule de service, la CLIO chère à nos porteurs de repas, nous avons fait le choix d'acquérir cette fois-ci un véhicule à moteur électrique de fabrication française une ZOE 400 de chez Renault.

Avec ce véhicule électrique, plus d'émission de CO<sub>2</sub>, plus de rejet de particules fines et nuisance sonore nulle.

Comme vous pouvez ainsi le constater, notre Ville continue sa politique du respect de l'environnement puisque notre parc automobile compte désormais 25 % de véhicules propres.

Pour info, si vous avez besoin de remplacer votre véhicule et que son immatriculation est antérieure au 31 décembre 2016 ou un deux-roues immatriculé avant le 31 mai 2000 et si vous investissez dans un **véhicule propre**, sachez que la Métropole du Grand Paris peut vous attribuer une aide de 25 % du prix d'achat dans la limite de 5000 € pour les voitures, de 1000 € pour les deux-roues électriques et 500 € pour les vélos à assistance électrique.

Renseignements sur [www.metropolegrandparis.fr](http://www.metropolegrandparis.fr)



## ZÉRO PHYTO À PÉRIGNY !

Le 22 juillet 2015 l'Assemblée Nationale a adopté la loi de transition énergétique pour la croissance verte avec notamment comme disposition **l'interdiction au 1<sup>er</sup> janvier 2017 d'utiliser des produits phytosanitaires** par l'Etat, les collectivités locales et les établissements publics sur les voiries, dans les espaces verts, les forêts et les promenades ouverts au public.

Ces nouvelles dispositions nous ont amenés à réfléchir à la gestion de nos espaces verts à Périgny.

Du **matériel spécifique** a été acheté cette année pour gérer les « mauvaises herbes » notamment sur la voirie.

Nous favoriserons le **fauchage tardif** et les **prairies fleuries** à la Maison de la Nature ainsi que sur le Verger. Cette technique limite la consommation de carburants et favorise le développement de la biodiversité.

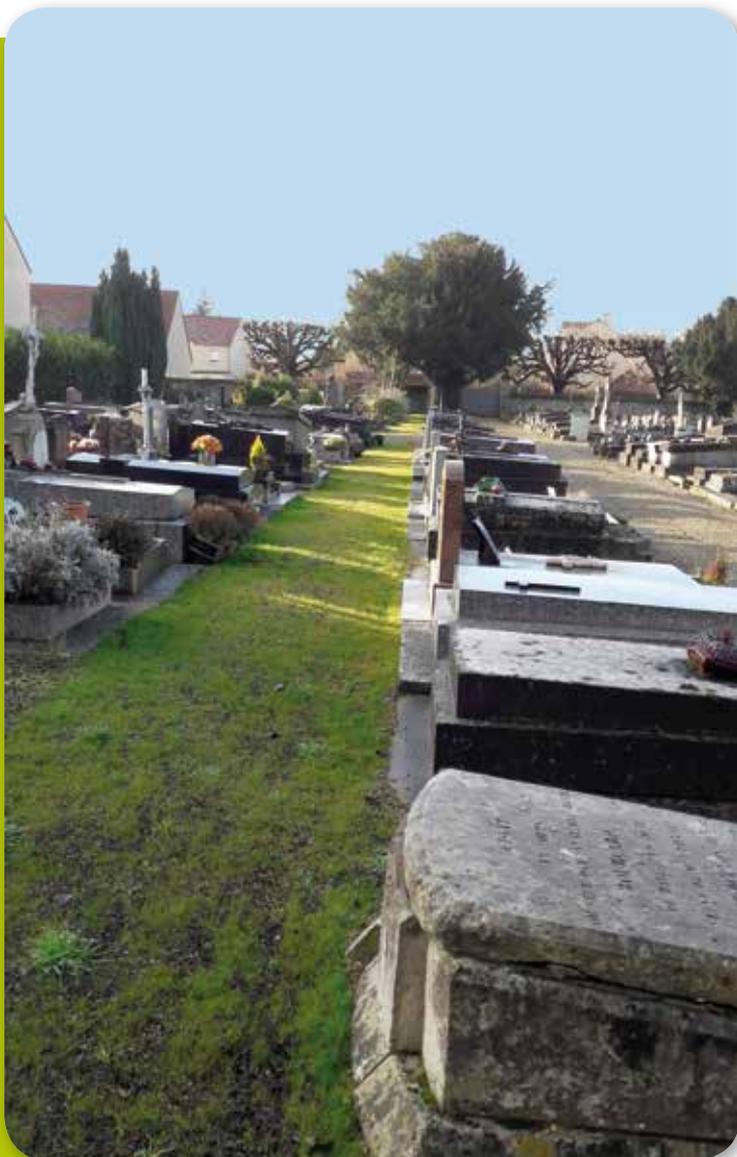
Des expériences pilotes sont menées au niveau du **cimetière** en collaboration avec l'association Aquibrie qui a en charge la sauvegarde la nappe de Champigny et qui œuvre auprès de la région dans ce sens.

Deux allées ont été testées cette année en réengazonnage. L'entretien sera mécanique et remplacera l'intervention manuelle avec produits phytosanitaires.

Un espace fleurs à bulbes sera mis en place au printemps prochain à la gauche de l'entrée du cimetière. Une cueillette sera proposée pour le fleurissement des tombes avec ces fleurs à couper mises à disposition du public.

Des vivaces seront semées dans le cimetière afin d'en réduire l'entretien par produits phytosanitaires et apporter un visuel agréable, notamment sur les emplacements abandonnés.

Merci à tous de nous aider à adopter ce nouveau mode de gestion tout en préservant notre qualité de vie et notre bien-être à Périgny.



## FESTIVAL DE CHORALE

Mardi 14 mars 2017, les élèves de CM2 de M<sup>me</sup> Marchand, de CM1/CM2 de M<sup>me</sup> Wetter et de CM1 de M<sup>me</sup> Puigt se sont rendus au théâtre de Villeneuve-Saint-Georges pour participer au festival de chorale organisé par l'organisme OCCE. Les enfants ont pu présenter trois chants travaillés à l'école : « Life is beautiful », « Écouter le chant des enfants » et « Ma drôle de vie ». Ils ont également écouté avec attention les enfants venus d'autres écoles. Ils ont été très applaudis... et sont rentrés fiers et heureux d'avoir participé à cette manifestation.



## BIENTÔT

### ÉLECTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL JEUNES

Les élections du CMJ auront lieu le :

**Lundi 19 juin**

de 13h30 à 17h30  
salle Antoinette Belly

Tous les enfants résidant à Périgny seront électeurs du CE2 à la 5<sup>e</sup>.

## JOURNÉE « CITOYENS POUR LA VIE »

Les élèves de CM2 de l'école élémentaire ont participé à l'animation sur les gestes des premiers secours **le lundi 13 mars**. Cette animation a eu lieu au gymnase, elle a été organisée par l'association l'USEP/UFOLEP du Val de Marne.

### FÊTE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE GEORGES HURE

Les élèves de l'école élémentaire présenteront leur spectacle de fin d'année le **Vendredi 30 juin 2017 au gymnase Alain Mimoun**.

Les élèves ont appris à formuler un message d'alerte, à appeler le SAMU en gardant leur calme, à agir rapidement en cas de brûlures, de coupures ou de chutes graves, et à mettre une victime en PLS (position latérale de sécurité). C'était très bien organisé, tous les élèves ont pu participer activement et maintenant, ils savent ce qu'il faut faire pour porter secours en cas d'accident.

Les élèves de CM2  
de l'école Georges Huré



## SPECTACLE ALSH ELEMENTAIRE

**Le mercredi 22 mars à 14h30**  
au gymnase A. Mimoun, les enfants de  
l'accueil de loisirs élémentaire ont pu  
découvrir le conte musical « **Trompette,  
violoncelle et... sorcière** ».

Ce conte alliant l'histoire et la présentation vivante et originale d'instruments de musique, est riche en suspense, rebondissements et magie, grâce au talent des deux comédiens musiciens.

Les enfants ont été tenus en haleine par l'alternance de situations drôles et de passages musicaux agréables. Ce spectacle interactif rempli de moments forts a bénéficié d'une écoute et d'une participation soutenue, pour se terminer par une petite fête sur scène.



## « LA MAISON BONHOMME » À L'ALSH MATERNEL

Les enfants inscrits en ALSH maternel ont eu l'immense plaisir de voir ce **mercredi 26 avril** le fabuleux spectacle intitulé « La maison-bonhomme » offert par la Mairie.



La maison à tête de bonhomme est un vrai personnage qui vit, respire, dort. Elle a même d'immenses mains manipulées par des comédiennes. Mais on lui a jeté un sort, et il faut la ranimer en découvrant les cinq sens qu'elle a perdus : odorat, ouïe, vue, toucher, goût.

Quel bonheur de participer aux devinettes, comptines et jeux qui font avancer l'histoire jusqu'à l'heureux dénouement. Un spectacle intelligent et beau qui a ravi les enfants.

## ALSH ÉLÉMENTAIRE - VACANCES DE PRINTEMPS

Les vacances de printemps à l'accueil de loisirs élémentaire ont été placées sous le signe du beau temps.

Avec le thème d'Astérix et Obélix en Egypte nous avons fait de nombreuses activités manuelles et grands jeux : bracelets, colliers, peinture, fresques, Egyptiens contre Romains, ateliers culinaires, etc. Nous avons aussi prévu de nombreuses sorties : deux sorties pêche avec l'association AAPPMA de Périgny, deux randonnées : une au bord de l'Yerres, une autour de la Maison de la Nature, une randonnée trottinette et surtout une sortie au Parc Astérix. Les enfants ont pu profiter des alentours de Périgny et s'éclater au Parc Astérix, le tout sous un beau soleil.



## ALSH MATERNEL - VACANCES EN ÉGYPTE

Ce printemps notre thème pendant les vacances était l'Égypte, un pays qui fascine tout le monde, petits et grands.

Après avoir bien décoré notre centre, entre momies et sarcophages, les enfants ont créé leurs déguisements, masques colliers et sceptres. Nous avons pu profiter du soleil durant nos sorties (Asinerie et parc Beauséjour), sans oublier nos jeux dans la cour ; les Cléopâtre contre les pharaons sous forme de chat et de cache-cache.

Nous avons également proposé aux enfants deux ateliers cuisine, des toasts pyramides ainsi que des saucisses momies : Atelier très simple que les enfants ont pu faire seuls sous l'œil vigilant de leurs animateurs. Chaque semaine s'est terminée par une petite expo-photo durant laquelle les parents ont pu goûter la cuisine de leurs enfants.



## LES CE2 SUR SCÈNE !

Nous avons eu la chance de participer au spectacle « Chantons le tri », organisé par le SIVOM le 21 avril à Combs-la-Ville.

Virginie, qui travaille au SIVOM, nous a donné le thème de notre chanson : le compost. Ensuite, nous avons écrit les paroles en classe par groupes de deux, puis nous avons pris les idées de chacun pour écrire le texte final. Mathieu et Denis ont mis en musique notre chanson « Le compost, c'est magique ! » et sont venus une fois à l'école pour nous faire répéter. Nous avons préparé notre tenue (un tablier de jardinier et un chapeau de paille), nous avons chanté chaque jour pour nous entraîner et... le grand jour est arrivé !

Le 21 avril après-midi, il y a eu une répétition générale avec les classes des autres communes et le soir nous avons chanté devant tous les parents. Il y avait beaucoup de monde ! Au début, nous avions un peu le trac mais ensuite ça a été. Les spectateurs ont chanté et ont beaucoup applaudi.

Nous avons adoré participer à ce spectacle !

Les élèves de CE2



### LE COMPOST, C'EST MAGIQUE !

Ne jetez pas, ne jetez plus  
 Vos coquilles d'œufs, vos épluchures,  
 Les feuilles mortes, l'herbe tondue,  
 Et puis vos restes de nourriture.

Les petits vers, les vers de terre  
 Se régalent dans le composteur  
 Au fond du jardin de grand-père.  
 Adieu les engrais chimiques  
 Le compost, c'est magique !

Pour mélanger tous ces déchets  
 Venez, venez décomposeurs !  
 Après plusieurs mois de labeur,  
 Dans la brouette que du bonheur !

Les petits vers, les vers de terre  
 Se régalent dans le composteur  
 Au fond du jardin de grand-père.

Adieu les engrais chimiques  
 Le compost, c'est magique !

Avec une pelle, on le dépose  
 Au pied des iris et des roses,  
 Au pied des pommiers, des poiriers  
 Des tomates et des grands lauriers.

Les petits vers, les vers de terre  
 Se régalent dans le composteur  
 Au fond du jardin de grand-père.  
 Adieu les engrais chimiques  
 Le compost, c'est magique !  
 Les petits vers, les vers de terre  
 Se régalent dans le composteur  
 Au fond du jardin de grand-père.  
 Adieu les engrais chimiques  
 Le compost, c'est magique !  
 Adieu les engrais chimiques

## GOÛTER INTERGÉNÉRATIONNEL

**Le mercredi 12 avril** après-midi, les enfants de l'ALSH et quelques seniors de notre commune, habitués à se rassembler le 2<sup>e</sup> mercredi de chaque mois, se sont retrouvés au Périclub pour partager un « goûter intergénérationnel ».

Dès le matin, les enfants avaient pris leurs plus belles couleurs pour réaliser de beaux dessins, pendant que d'autres avaient mis leurs tabliers de cuisine pour confectionner une délicieuse pâte à crêpes.

Dès l'arrivée au Périclub, les crêpières ont chauffé et tous se sont régalés, en discutant et en rigolant. Le temps était malheureusement trop court pour partager quelques jeux de cartes et de société... ce sera l'occasion de se retrouver lors d'une 2<sup>e</sup> rencontre intergénérationnelle. D'autres projets intergénérationnels pourront être proposés par le CCAS à l'avenir.

**Si ces projets vous intéressent, vous et vos enfants, veuillez contacter le CCAS :  
01 45 98 63 20.**



## BIENTÔT

### RANDONNÉES CONSEIL DES SAGES

Le Conseil des Sages propose des randonnées pédestres autour de Périgny **le jeudi une semaine sur deux :**

**les 22 juin, 6 juillet,  
20 juillet**

RDV devant la mairie.

### EN JUIN PAS DE REPAS CLUB ! MAIS UN PIQUE-NIQUE

**Mercredi 28 juin**

À la Maison de la Nature, pour tous les adhérents des activités du Périclub !

**Chacun ayant préparé un mets.**

### GOÛTER-DÉBAT

**Mercredi 12 juillet  
et 9 août**

Rdv à 15h30 au Périclub.

## ATELIER CARTONNAGE

Une boîte en carton, quoi de plus simple, on ne peut imaginer le travail qu'elle représente. Il vous faut de la précision, du goût, de la patience, un peu de savoir-faire, mais surtout les conseils de nos trois animatrices Anne Marie, Claudine et Gisèle.

Le jeudi après-midi, au Périclub des petites fées transforment le carton en boîte à bijoux, à jeux de cartes, ou de rangement. Certaines participantes sont minutieuses, d'autres inquiètes, l'une travaille comme pour de la dentelle, d'autres ne comptent pas les millimètres, vous avez d'ailleurs pu voir un peu de leur travail, pour le repas des anciens, elles nous avaient fabriqué des jolies petites maisons que certains ont eu la chance de gagner.

**Si vous aimez créer, venez avec nous après inscription.**



## QI GONG – UN SUCCES CONFIRMÉ

Depuis 6 années déjà, Christine FORTINI anime des cours de Qi Gong qui se déroulent tous les vendredis de 10h15 à 11h30, salle Belly (salle de danse).

Les séniors ne sont pas les seuls concernés, cette discipline est ouverte à tous.

Le Qi Gong est une gymnastique traditionnelle chinoise, fondée sur la connaissance et la maîtrise de l'énergie vitale, associant mouvements lents, exercices respiratoires et concentration.



## PÉRIGNY VOUS ACCUEILLE

Samedi 25 mars, comme chaque année, le conseil Municipal, l'administration et des représentants des associations culturelles et sportives ont invité les familles récemment arrivées dans la commune, à la cérémonie d'accueil des nouveaux Pérignons « PERIGNY VOUS ACCUEILLE ».

Neuf foyers et douze associations étaient présents.

Cette année, la présentation des associations commençait par un petit diaporama réalisé par Sandrine BAUDOIN du Service Communication incluant photos et textes de synthèse sur les activités et leurs horaires. Les responsables d'association apportant les précisions nécessaires.

Cette invitation à participer à la vie communale fut suivie d'un verre de l'amitié. Nous souhaitons la bienvenue à ces nouvelles familles arrivées sur notre belle commune.



## COMMÉMORATION DU 8 MAI

La cérémonie de la célébration de la victoire du 8 mai 1945, s'est déroulée à Périgny-sur-Yerres devant le monument aux morts des deux guerres, en présence de vos élus, votre Maire, les enfants du Conseil Municipal des Jeunes, les représentants de la FNACA et des anciens combattants, votre ASVP et le chœur Polyvoce.

Les enfants du CMJ qui comme chaque année s'investissent d'une manière différente, avaient choisi de lire le poème de Paul Éluard « LIBERTÉ ». À chacun sa strophe, Ethan, Marius, Clara, Gladys et Inès.

Le chœur Polyvoce après avoir chanté les hymnes de nos alliés nous a fait frissonner pendant son interprétation du chant des partisans.

Ce fut une simple et belle cérémonie, elle a été faite pour vous Pérignons, pour que vous puissiez venir avec vos enfants, pour leur apprendre l'histoire de notre pays, pour que le souvenir reste dans leur mémoire, pour que la guerre ne revienne pas, pour que personne n'oublie



## BIENTÔT

### ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Les élections Législatives se dérouleront aux dates suivantes :

**Dimanche 11 juin  
Et Dimanche 18 juin**

Les bureaux de vote se tiendront  
salle Antoinette Belly  
et vous accueilleront de 8h à 20h.

### FÊTE DE LA SAINT LEU ET DES ASSOCIATIONS

La fête de la Saint Leu et des Association se déroulera **le Dimanche 3 septembre 2017** avec sa traditionnelle brocante dans le centre du village, les stands des associations locales et les animations l'après-midi place de l'église .

## MARCHÉ PRINTANIER

Cette année sous le soleil, la ville de Périgny-sur-Yerres a ouvert pour la 2<sup>e</sup> saison son **Marché Printanier le samedi 13 mai de 17h à 20h**, place de l'Église.

Tous attendaient cet évènement avec impatience. Le public était nombreux. Les visiteurs munis de leurs paniers ont pu acheter des poulets bios de Mandres, du pain artisanal de la boulangerie Dumont de Brunoy, des produits bios de cosmétique ou l'entretien de la maison de Bodynature, de magnifiques roses de la rosériste de Mandres, de bons fruits et légumes de la plaine maraîchère, du miel de l'apiculteur de Périgny, de succulents fromages en provenance de l'Aveyron, de belles compositions florales de Fleurs et Passions de Mandres.



Après avoir fini leurs courses, ceux qui le souhaitaient pouvaient s'attabler autour d'une bière de la brasserie Parisis pendant que les enfants profitaient de s'amuser autour de jeux de bois géants.

Cette année le troc aux plantes a eu un réel succès.

Un bon moment d'échange et de convivialité. Les plantations de légumes des enfants de Périgny étaient très convoitées.



On se dit rendez-vous l'année prochaine !

## L'ASSOCIATION AAPPMA

### Bilan des 35 ans

Le soleil était au rendez-vous pour le 35<sup>ème</sup> anniversaire de l'AAPPMA du Plateau Briard. Convivialité, sympathie et amitié ont régné tout au long de cette journée. Lors de son allocution, le Président a rappelé tout l'intérêt, d'avoir une association de pêche au sein du Plateau Briard. Plateau Briard qui a la chance d'être traversé par 2 très belles rivières (l'Yerres et le Réveillon) et 2 très pittoresques plans d'eau (la queue de poêle à Santeny et l'étang de Villecresnes). En effet, dans un environnement à l'urbanisation galopante et dans lequel le béton est de plus en plus présent, la pêche comme loisir vert se doit d'affirmer haut et fort son potentiel ressourçant et apaisant. La pêche se révèle ainsi comme un élément clé dans la volonté du Plateau Briard d'apparaître comme le poumon vert du Sud-Est de la métropole.

### Bilan de la journée initiation pêche du 4 avril 2017

Une trentaine d'enfants du centre de loisirs et du club ado de Périgny-sur-Yerres étaient conviés ce mardi 4 avril à l'étang de Villecresnes. Nos apprentis pêcheurs se sont tous retrouvés au bord de l'eau en cette très belle journée. Même si les poissons n'ont pas voulu « coopérer », il est à remarquer que tous, grands et petits, ont fait preuve d'un très grand calme et d'une très grande concentration lorsqu'ils se sont retrouvés au bord de l'onde. Ils ont également manifesté une grande admiration et un très grand respect lorsque le fruit de leur patience gigotait au bout de leur ligne... Il n'y avait qu'à regarder la grandeur de leur sourire et l'éclat de leur regard pour comprendre toute la joie que ces petits Pérignons ont retiré de cette journée.

Willy Sébault - Président



## BIENTÔT

### THÉÂTRE

L'AMICALE DE PERIGNY et  
l'atelier théâtre L'AGE DE FAIRE  
présentent

### « ÉMOTIONS D'ARTISTES »

**Le 24 Juin 2017 à 20h30**

salle polyvalente  
A. Mimoun

Que d'émotions pour tous ces  
artistes, du décorateur en  
passant par le scénaristes, les  
comédiens et les sportifs, il va  
falloir assurer ou assumer à  
voir !!!

### SPECTACLE DE FIN D'ANNÉE DU CONSERVATOIRE

Le spectacle des élèves du  
Conservatoire Pierre Godin  
de Musique et de Danse de la Brie  
aura lieu le :

**Samedi 1<sup>er</sup> juillet 2017**

à 20h30, salle polyvalente  
A. Mimoun

# PRÊT FAMILIAL : LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE

Prêter de l'argent à un membre de sa famille ou à un ami n'est pas toujours sans risque.  
**Mieux vaut prendre la précaution de conserver une trace écrite.**



Cependant, une simple photocopie du chèque ne suffit pas. Certaines formalités doivent être respectées si l'on veut éviter tout malentendu au sein du cercle familial ou avec l'administration fiscale.

Le Code civil exige un **document écrit** pour tout prêt familial supérieur à 1 500 €.

Dès que son montant excède 760 €, le prêt doit être **déclaré par l'emprunteur** au moment de sa déclaration de revenus.

**L'enregistrement**, d'un acte notarié ou d'un simple acte sous seing privé, auprès du Service des impôts des entreprises (anciennement Recette des impôts) est facultatif, mais il constitue un moyen de preuve

supplémentaire de l'existence du prêt, surtout si son montant est important. Il vous en coûtera un droit fixe de 125 €.

Le document écrit permettra de **justifier l'origine des fonds** reçus par le bénéficiaire du prêt et des remboursements perçus ensuite par le prêteur. Il sera utile également en cas de divorce ou de succession et si le prêteur est soumis à l'ISF. Dans tous les cas, l'administration fiscale ne risquera pas de qualifier la somme en cause de « revenus non déclarés » ou de « don manuel » taxable.

**Pour nous contacter et connaître nos permanences vous pouvez consulter notre site [valdyerres.ufcquechoisir.fr](http://valdyerres.ufcquechoisir.fr) ou nous appeler au 01 69 56 02 49 (répondeur).**

## UNION FÉDÉRALE DES CONSOMMATEURS

### QUE CHOISIR DU VAL D'YERRES

Centre socioculturel « La Ferme »

91800 BOUSSY - SAINT-ANTOINE

[contact@valdyerres.ufcquechoisir.fr](mailto:contact@valdyerres.ufcquechoisir.fr)

**Nos permanences, hors vacances scolaires et jours fériés, sans rendez-vous :**

#### BOUSSY S' ANTOINE

Espace social « Les Buissons » - Maison des droits  
 17, ave Charles de Gaulle

**Le 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mardi du mois de 18 h 30 à 19 h 30.**

#### BRUNOY

Salle des fêtes, impasse de la mairie.  
 Salle « les Godeaux » au 1<sup>er</sup> étage.

**Les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mercredis du mois, de 18h à 19h.**

#### CROSNE

Annexe de la mairie, 28 rue Colbert

**Le 1<sup>er</sup> samedi de chaque mois, de 9h30 à 11h30.**

#### YERRES

À la grange au bois - 10, rue de Concy

**Lundi de 16h à 19h.**

# LE NOUVEAU COMPTEUR LINKY™ ARRIVE À PÉRIGNY

Dans quelques semaines, le distributeur Enedis va commencer la mise en place des compteurs communicants Linky™ à la place des anciens compteurs « bleus » électriques sur notre commune.

## Qu'est-ce qu'un compteur Linky ?

C'est un compteur communicant qui transmet, via les câbles électriques existants, en utilisant la technologie CPL (courants porteurs en ligne) les données de consommation et reçoit des ordres à distance, pouvant offrir ainsi de nouveaux services sans dérangement pour le client. Le compteur Linky n'utilise donc pas de radiofréquences pour communiquer et respecte les normes sanitaires européennes et françaises.

## Quelle est la durée de vie de ces nouveaux compteurs ?

Une vingtaine d'année. Le système est évolutif et les logiciels inclus dans les compteurs peuvent être mis à jour à distance.

## Qui va installer le compteur ?

Un technicien habilité et formé à la pose de ces compteurs, salarié d'Enedis ou d'une entreprise partenaire d'Enedis.

## Quand et comment seront informés les clients ?

Les clients d'une zone donnée recevront un courrier d'information de la part d'Enedis 30 à 45 jours avant l'intervention. L'entreprise qui sera chargée de la pose du nouveau compteur informera le client 25 jours avant la date prévue. Si sa présence est nécessaire (compteur à l'intérieur du logement) un rendez-vous sera pris avec le client.

## Où sera installé le nouveau compteur ?

En lieu et place du compteur actuel avec les mêmes branchements et le même encombrement.

Le disjoncteur ne sera remplacé que s'il est défectueux.

L'intervention et la coupure associée durent en moyenne 30 minutes.

- **Une facturation au plus juste par EDF** qui vous facturera sur la base de votre relevé et non plus sur une estimation.
- **Un accompagnement d'EDF plus personnalisé pour faire des économies d'énergie**

Si vous y êtes inscrit(e), votre relevé sera mis à jour dans **e.équilibre**, la solution numérique d'EDF pour mieux comprendre et réduire votre consommation d'électricité.

Vous bénéficierez de ces avantages quelques semaines après l'installation du nouveau compteur, dès qu'il sera communicant.

- **Le relevé du compteur sera facilité**, il s'effectuera à distance, sans l'intervention d'un technicien du distributeur Enedis.

**Attention**, cette opération est totalement gratuite, aucune participation financière ne doit vous être demandée. Pour en savoir plus, rendez-vous sur [www.enedis.fr/Linky](http://www.enedis.fr/Linky) EDF est à vos côtés pour vous accompagner et répondre à vos questions.

## CYCLAMED

« Cyclamed a été créé pour prendre en charge avec toute la profession pharmaceutique, les médicaments non utilisés des ménages.

Ce sont des produits à base de substances actives chimiques ou d'extraits de plantes qui ne doivent pas se retrouver dans les déchets ménagers ou dans les eaux usées. Ils peuvent représenter des risques d'intoxications au sein des foyers s'ils sont ingérés de manière accidentelle par des enfants ou des personnes âgées.

L'objectif de Cyclamed est donc de contribuer à préserver l'environnement et la sécurité sanitaire domestique.

Concrètement, à la maison, le patient fait le tri de ses médicaments non utilisés (périmés ou non, entamés ou non) et avant de les rapporter à

son pharmacien, le particulier sépare les emballages en carton et les notices en papier, pour les placer dans la poubelle du tri sélectif. Dans la pharmacie, les médicaments non utilisés sont mis dans des cartons Cyclamed sécurisés de taille modérée pour en faciliter le transport par le personnel officinal et les grossistes répartiteurs qui les récupèrent dans le cadre de leur tournée quotidienne de livraison de médicaments. Stockés ensuite dans un conteneur-benne sécurisé chez le grossiste, ils sont ensuite incinérés dans le respect de l'environnement et valorisés à des fins énergétiques permettant d'éclairer et de chauffer des logements français. »



## SÉANCE DU 27 MARS 2017

### Finances

- 1• Approbation du Compte de Gestion 2016.
- 2• Approbation du Compte Administratif 2016.
- 3• Affectation du résultat provisoire de clôture année 2016.
- 4• Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2017.
- 5• Vote des subventions octroyées aux associations locales.
- 6• Vote du Budget Primitif 2016.
- 7• Affectation de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2017.
- 8• Demande de subventions parlementaires pour l'année 2017.
- 9• Demande de subvention auprès de la CAF pour rééquiper en mobilier la Maison de la Nature suite aux inondations.
- 10• Autorisation de demande de subvention auprès du Fonds d'Investissement Métropolitain.
- 11• Actualisation du loyer du logement sis 1 Place de Boécourt.

### Affaires générales

- 12• Garantie d'emprunt pour le logement social de la Chaussée de Varennes.
- 13• Adoption des tarifs des frais de scolarité 2017/2018.
- 14• Autorisation de déléguer au CIG Petite Couronne la consultation en matière d'assurance statutaire.
- 15• Création d'emplois saisonniers.
- 16• Actualisation de la délibération générale au titre de l'article L2122 du CGCT et confiant au Maire un certain nombre de délégations.

### TERRITOIRE GRAND PARIS SUD EST AVENIR

- 17• Autorisation de signature de la Charte de Coopération relative à l'exercice de compétences en matière de culture et de sport avec le Territoire GPSEA.
- 18• Autorisation de signature de la Convention de Gestion Transitoire nécessaire à l'exercice de la compétence relative à construction, d'aménagement, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt territorial avec le Territoire GPSEA.

### ÉTAT-CIVIL

#### NAISSANCES

- 17/03/2017 : Mylan DA GRAÇA DIAS MALE  
à Quincy-sous-Sénart
- 20/03/2017 : Chloé MORIN  
à Quincy-sous-Sénart
- 06/04/2017 : Liva NATHANSON GEOFFROY  
à Créteil
- 18/04/2017 : Gabin THOMAS GUIBERT  
à Saint-Maurice

#### DÉCÈS

- 25/03/2017 : Jean-Marc SACHY
- 11/04/2017 : José AUGUSTO

## N° UTILES

- École maternelle S.HEINRICH.....01 45 98 83 50
- École élémentaire G.HURE .....01 45 98 91 74
- Maison de la nature .....01 45 98 83 18
- Crèche Périgny/Mandres .....01 45 98 90 17

**ASSURANCE MALADIE DU VAL-DE-MARNE**

- 94031 Créteil.....36 46

**CENTRE DES IMPÔTS**

- 9 à 11, rue de Valenton - 94470 Boissy-Saint-Léger01 45 95 59 20

**TRÉSORERIE PRINCIPALE**

- 9, rue de Valenton - 94470 Boissy-Saint-Léger.....01 45 95 59 59

**FUNÉRAIRIUM**

- Villeneuve-Saint-Georges .....01 45 10 12 80

**EDF-GDF**

- n° appel urgence électricité ..... 09 726 750 94

- n° appel urgence gaz .....0 800 47 33 33
- ERDF dépannage..... 09 726 750 94

**SUEZ - LYONNAISE DES EAUX**

- 51, avenue de Sénart - 91230 Montgeron.....01 69 52 72 00

**SIVOM (collecte des ordures ménagères et déchetterie)**

- Route du Tremblay - 91480 Varennes-Jarcy.....01 69 00 96 90

**CITEC Environnement**

- Service des containers d'ordures ménagères .....01 69 00 12 10

**COMMISSARIAT**

- Boissy-Saint-Léger .....01 45 10 71 50

**SyAGE Assainissement**

- 17, rue Gustave Eiffel - MONTGERON .....01 69 83 72 00

## SOINS &amp; SANTÉ

**HÔPITAUX**

- **CHI Villeneuve-Saint-Georges** : 40, allée de la Source 94190 Villeneuve-Saint-Georges .....01 43 86 20 00
- **CHI Créteil** : 40, avenue de Verdun 94010 Créteil Cedex.01 45 17 50 00
- **CHU Créteil** : Henri Mondor.....01 49 81 21 11

**HÔPITAUX PRIVÉS**

- Hôpital privé Val d'Yerres .....01 69 48 48 13
- Hôpital privé Claude Galien (n° à tarif spécial) .....0 826 30 90 00

**CENTRE DE SECOURS VILLECRESNES** ..... 18 ou 01 45 99 08 74

**SECOURS D'URGENCE - SAMU** .....15 ou 08 25 00 15 25

**POLICE SECOURS** ..... 17

**CENTRE ANTI-POISON PARIS** .....01 40 37 04 04 et 01 40 05 48 48

**MÉDECINS - Périgny-sur-Yerres**

- Docteur Corinne VIEL
- Docteur Lydia FADDEEFF  
6, rue de Brie.....01 45 98 98 50

**Permanence médicale, jour et nuit / jours fériés**

**ASUM 94** .....01 45 17 95 52

**SAMI** ..... 15

- 24, rue Henri Dunant 94370 SUCY-EN-BRIE
- 3, rue Claude Bernard 94450 LIMEIL BRÉVANNES

**PMI**

- 9, rue de l'Église 94400 Villecresnes .....01 45 69 18 14

**PHARMACIE**

- Martine PENOT-JAULIN place de Boécourt .....01 45 98 66 47

**INFIRMIÈRES**

- Sylvie NAPOLEONI Marie Christine TOULET Cabinet .01 45 98 91 27
- Anne SONNIER soins à domicile.....01 45 98 76 49

**OSTÉOPATHE**

- Marion LALANDE, 6 rue de Brie .....07 83 83 60 70

**PÉDICURE-PODOLOGUE**

- Sabine CHEMOUNY 6, rue de Brie.....06 10 49 48 48

**PSYCHOMOTRICIENNE**

- Caroline MORITZ  
10, rue des Charmes.....06 81 49 27 44

**MASSEUR-KINÉSITHÉRAPEUTE**

- Franck BOYET, soin à domicile exclusivement.....06 09 69 29 12

**SOPHROLOGUE**

- Sylvie TRAN QUANG .....01 45 98 67 51
- Stéphanie PROUHÈZE, à domicile .....06 61 81 35 29

**NATUROPATHE**

- Véronique CORMIER .....06 82 83 88 35

**URGENCES VÉTÉRINAIRES 24/24**

- Tardieu, Rossignol & Olschwang - 17 av du Maréchal de Lattre de Tassigny 94440 VILLECRESNES .....01 56 32 04 04

**AMBULANCES GRIET - Service de jour** .....01 45 69 37 37  
**Service de nuit** .....01 45 69 23 65

- GOUIN .....01 64 88 71 10
- DAVRIL .....01 60 46 31 20
- LAMERE (malades assis).....01 45 98 96 16

**TAXIS ET TRANSPORTS D'ENFANTS**

- Alma Trans-Service Mr MEGANI.....06 33 87 85 98
- M. et Mme LAMERE.....01 45 98 96 16
- M. LECLERC .....06 09 75 47 19

**ASSOCIATIONS D'AIDE**

- Jeunes Violences Écoute.....0 808 80 77 00
- S.O.S Amitié .....01 42 96 26 26

**AIDE AUX VICTIMES**

- Numéro national ..... 08 842 846 37

JUIN

DIMANCHE 11

• **1<sup>er</sup> tour des élections législatives**

MERCREDI 14

• **Goûter débat**  
à 15 h 30 - Périclub

DIMANCHE 18

• **2<sup>ème</sup> tour des élections législatives**

LUNDI 19

• **Élections du Conseil Municipal Jeunes**

JEUDI 22

• **Randonnée organisée  
par le Conseil des Sages**  
rendez-vous à 14 h devant la Mairie

SAMEDI 24

• **Représentation théâtrale**  
au gymnase Alain Mimoun

MERCREDI 28

• **Pique-nique des adhérents du Périclub**  
À partir de 12h – Maison de la Nature

VENDREDI 30

• **Spectacle de fin d'année école G. Huré**  
au gymnase Alain Mimoun

JUILLET

SAMEDI 1<sup>er</sup>

• **Spectacle du conservatoire  
de musique et de danse**  
au gymnase Alain Mimoun

JEUDI 6

• **Randonnée organisée  
par le Conseil des Sages**  
rendez-vous à 14 h devant la Mairie

JEUDI 20

• **Randonnée organisée  
par le Conseil des Sages**  
rendez-vous à 14 h devant la Mairie

SEPTEMBRE

DIMANCHE 3

• **Fête de la Saint Leu et des associations**  
centre du village